



Fiche de Données de Sécurité

section

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : CRAYONS DE COULEUR 12 COLORIS ASSORTIS.
N° d'article (utilisateur) : FCG000092 - FCG000393 - FCG000192 - FCG000293 - FCG010092.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Ecrire, tracer, colorier, dessiner sur tous supports papier, cartes, carton.
Utilisations contre indiquées : Ne pas brûler, ne pas respirer les poussières, ne pas ingérer, ne pas appliquer sur la peau.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : WONDAY SAS
Rue : Parc d'activités "Entre Dore et Allier" - Allée des acacias
Code postal/Ville : 63190 LEZOUX
Pays : France:
Téléphone : 04 73 61 20 68
Fax : 04 73 61 22 94
Site web : [Www.wonday.com](http://www.wonday.com)
Email : Contact@wonday.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :
33 (0)1 45 42 59 59.

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers : Ce mélange n' est pas classé comme dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger
Mention d'avertissement

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.
Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

section

3 Composition/informations sur les composants



3.2 Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
Bentonite			
N°CAS 1302-78-9 N°EC 215-108-5 N°IDX Numéro d'enregistrement	68.6% ≤C≤ 68.72%		
Talc (Mg3H2(SiO3)4) [1]			
N°CAS 14807-96-6 N°EC 238-877-9 N°IDX Numéro d'enregistrement	C= 24.0%		
magnesium distearate			
N°CAS 557-04-0 N°EC 209-150-3 N°IDX Numéro d'enregistrement	C= 2.25%		
Paraffin waxes and Hydrocarbon waxes, microcryst.			
N°CAS 63231-60-7 N°EC 264-038-1 N°IDX Numéro d'enregistrement 01-2119495561-32-XXXX	C= 2.25%		
Cellulose, carboxymethyl ether, sodium salt			
N°CAS 9004-32-4 N°EC N°IDX Numéro d'enregistrement	C= 1.8%		
Carbon black			
N°CAS 1333-86-4 N°EC 215-609-9 N°IDX	C≤ 1.2%		



CRAYONS DE COULEUR 12 COLORIS ASSORTIS

Numéro d'enregistrement	01-2119384822-32-XXXX,01-2119489801-30-XXXX,01-2119475601-40-XXXX			
Pyrrolo[3,4-c]pyrrole-1,4-dione, 3,6-bis(4-chlorophenyl)-2,5-dihydro-				
N°CAS	84632-65-5	C ≤ 0.9%		
N°EC	401-540-3			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				
2,2'-[(3,3'-dichloro[1,1'-biphenyl]-4,4'-diyl)bis(azo)]bis[N-(2-methoxyphenyl)-3-oxobutyramide]				
N°CAS	4531-49-1	C ≤ 0.7%		
N°EC	224-867-1			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119475485-28-XXXX			
polychloro copper phthalocyanine				
N°CAS	1328-53-6	C ≤ 0.6%		
N°EC	215-524-7			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119459333-39-XXXX			
8,18-dichloro-5,15-diethyl-5,15-dihydrodiindolo[3,2-b:3',2'-m]triphenodioxazine				
N°CAS	6358-30-1	C ≤ 0.53%		
N°EC	228-767-9			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119451149-38-XXXX			
29H,31H-phthalocyaninato(2-)-N29,N30,N31,N32 copper				
N°CAS	147-14-8	C ≤ 0.5%		
N°EC	205-685-1			
N°IDX				
Numéro d'enregistrement	01-2119458771-32-XXXX			
titanium dioxide				
N°CAS	13463-67-7	C ≤ 0.45%		
N°EC	236-675-5			
N°IDX	022-006-00-2			
Numéro d'enregistrement	01-2119489379-17-XXXX			

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

Remarque

Pas de données disponibles



4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.

En cas d'inhalation :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Fournir de l'air frais.

Après contact avec la peau :

Laver avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

En cas d'ingestion :

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

section

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO₂).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.



6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Utiliser une protection respiratoire appropriée.
Assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
Aucune mesure spéciale pour l'environnement n'est nécessaire.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.
Élimination des déchets : voir la section 13.
Équipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Si la ventilation locale par aspiration n'est pas possible ou ne suffit pas, l'ensemble de la zone de travail doit être ventilé par des moyens techniques.
Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.
Toute poussière doit être évacuée directement au point d'origine.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.
Retirer les vêtements souillés ou contaminés.
Travailler dans des zones bien ventilées ou utiliser une protection respiratoire appropriée.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Assurer une ventilation adéquate de la zone de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8 Contrôles de l'exposition/Protection individuelle



8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Substance	Valeur	Unité	Type
-----------	--------	-------	------

Aucune donnée disponible.

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque :

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :



Protection des yeux et du visage

: **Protection oculaire appropriée :**

Aucune donnée disponible.

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Protection de la peau

: **Protection des mains :**

Type de gants appropriés :

Aucune donnée disponible.

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Protection respiratoire

: **Protection respiratoire nécessaire :**

Si des mesures d'aération ou de ventilation techniques ne sont pas possibles ou suffisantes, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil de protection respiratoire :

Porter une protection respiratoire.

Remarque :

La classe du filtre doit être adaptée à la concentration maximale de contaminants (gaz/vapeurs/aérosols/particules) qui peut être atteinte lors de la manipulation du produit. Si la concentration est dépassée, un appareil respiratoire isolant doit être utilisé.

Respecter les délais d'usure tels que spécifiés par le fabricant.

Utiliser seulement l'équipement de protection respiratoire homologué CE doté d'un numéro de contrôle à quatre chiffres.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles



9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	: Solid
Couleur	: Coloris Assortis
Odeur	: Sans Odeur
pH	: Non applicable
Point de fusion/point de congélation	: Pas de données disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Inflammabilité	: Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Non applicable
Pression de vapeur	: Pas de données disponibles
Densité de vapeur	: Non applicable
Densité relative	: Pas de données disponibles
Solubilité(s)	: Pas de données disponibles
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	: Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: Non applicable
Température de décomposition	: Pas de données disponibles
Viscosité dynamique	: Pas de données disponibles
Viscosité cinématique	: Pas de données disponibles
Propriétés comburantes	: Pas de données disponibles
Solubilité dans d'autres solvants	: Pas de données disponibles
Caractéristiques des particules	: Pas de données disponibles

9.2 Autres informations de sécurité

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.
Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5 Matières incompatibles



Aucune donnée disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Cancérogénicité :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Substances :



Pas de données disponibles

Mutagenicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

Substances :

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances :

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

Substances :

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

Informations écotoxicologiques supplémentaires



Pas de données disponibles

section

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Élimination appropriée/Emballage :

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque :

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé.

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non réglementé.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé.

Informations complémentaires



Pas de données disponibles

section 15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette substance/mélange, une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise.

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section 16 Autres informations

Indication des changements

Changement ATP.

Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N ° ONU: Numéro des Nations Unies.

N ° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n ° 1272/2008. Conforme à l'ATP 21, règlement (UE) n ° 2024/197.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.



CRAYONS DE COULEUR 12 COLORIS ASSORTIS

Informations complémentaires

Date de création : 29/10/2024

Date de version : 29/10/2024

Date d'impression : 29/10/2024

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.

